Processus de sélection 2025
Unité provinciale d'entraînement
11-12 ans

Version finale en date du 17 février 2025

Admissibilité

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec pour l'année 2024-2025;
- Être né en 2013 ou 2014;
- Avoir complété l'ensemble des étapes du processus de sélection.
- Détenir un passeport canadien valide jusqu'au 24 novembre 2025.

Des entrainements peuvent avoir lieu virtuellement et de fin de semaine.

Pour l'équipe U12-SYNC

Les athlètes sélectionné·e·s doivent être disponibles et disposé·e·s à s'entraîner lors des camps d'entraînement qui auront lieu du 23 juin au 14 juillet.

Ainsi qu'à la compétition SYNC du 15 au 21 juillet 2025 en Alberta.

Par la suite, advenant le classement conformément au processus de sélection de Natation Artistique Canada, les athlètes pourraient être admissibles à une compétition internationale et des semaines de camp d'entraînement supplémentaires. Les athlètes doivent donc être disponibles jusqu'à la fin du mois d'août. Plus de détails sont à venir.

Pour l'équipe U12-CAMP

Les athlètes sélectionné·e·s doivent être disponibles et disposé·e·s à s'entraîner lors des camps d'entraînement d'une durée de 8 jours (deux semaines - dates à venir).

Autorité pour la sélection

La codirection générale de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tou·te·s les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- La coordonnatrice de l'Unité provinciale d'entraînement de Natation Artistique Québec ;
- L'équipe d'entraîneur·e·s de l'unité provinciale d'entraînement 11-12 ans ;
- Toute autre personne désignée par Natation Artistique Québec.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de la codirection générale de Natation Artistique Québec.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction générale ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié.
Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe.

Processus de sélection

Le processus de sélection se déroule en 2 phases :

Phase 1 : Participation au Championnat de qualifications 2025

- Participation obligatoire à l'épreuve de figure 11-12 ans et obtention d'une note minimal de 48,000 pour les athlètes participant à l'équipe SYNC uniquement. (10%)

Phase 2 : Participation au Championnat provincial 12 ans et moins 2025

- Résultat des figures imposées (40%);

- Évaluation à sec (10%) :
  - Contenu détaillé dans le guide de flexibilité de Natation Artistique Québec
  - Lors du championnat provincial 12 ans et moins

- Capacités athlétiques dans l'eau (10%)
  - Contenu détaillé dans le Drive à cet effet (lien à venir)
  - Évaluation virtuelle (vidéos à remettre le jeudi 15 mai 2025)

- Évaluation apprentissage en natation artistique (30%)
  - Contenu détaillé dans le Drive à cet effet (lien à venir)
  - Lors du championnat provincial 12 ans et moins

Les athlètes doivent obligatoirement participer aux phases 1 et 2 afin d'être considéré·e·s pour l'unité provinciale d'entraînement. Les athlètes ainsi sélectionné·e·s auront jusqu'à la date spécifiée dans le courriel pour confirmer leur participation aux camps d'entraînement de l'unité provinciale d'entraînement 2025.

Advenant des désistements, le comité de sélection aura la possibilité d'inviter des athlètes afin de compléter le groupe.
Un frais de participation de **50$** est exigé afin de prendre part au processus de sélection.

En cas d'égalité, le résultat des figures imposées du Championnat provincial 12 ans et moins 2025 servira de bris d'égalité.

Les grilles d'évaluation des habiletés et les modes de calcul des résultats seront diffusés aux entraîneur·e·s via la page attitrée du site internet et sur le drive, préalablement à la tenue du Championnat provincial 12 ans et moins 2025.

SÉLECTION DES ATHLÈTES QUI COMPOSERONT L'UNITÉ PROVINCIAL D'ENTRAÎNEMENT 11-12 ANS

Selon les résultats de la journée d'évaluation, le comité de sélection procédera à la sélection des athlètes pour:

- Option A: Camps d'entraînement UPE de trois semaines et compétitions;
- Option B: Camps d'entraînement UPE de deux semaines (8 jours).

Le classement servira d'abord à sélectionner les 10 athlètes qui participeront à l'équipe UPE 11-12 ans – Option A. Cette équipe prendra part à trois semaines de camp d'entraînement et à la compétition SYNC, puis possibilité de compétition internationale, à confirmer. Les athlètes qui refuseront l'option A auront la possibilité de prendre part à l'équipe qui fera le camp d'entraînement de l'UPE de deux semaines, soit l'option B.

En fonction du nombre de places disponibles suite au processus de sélection de l'équipe UPE (Option A), 10 autres athlètes seront invité·e·s à prendre part à deux semaines du camp d'entraînement de l'UPE (Option B).

Critères d'engagement

L'athlète s'engage à :

- Conserver sa forme physique ;
- Conserver sa flexibilité ;
- Apprendre la routine demandée avant le début du camp d'entraînement ;
- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires ;
- Être disponible pour s'entraîner pendant toute la saison estivale;
- Respecter le contrat et le code d'éthique.

Les parents de l'athlète s'engagent à :

- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires ;
- Respecter le code de conduite des parents

Sélection des solo et duos

Le meilleur pointage final (note de championnat) de duo lors du championnat provincial 12 ans et moins sera sélectionné pour représenter le Québec à la compétition SYNC 2025.

Natation Artistique Québec s'engage à sélectionner seulement un duo intact (paire déjà formée);

Dans l'éventualité où les athlètes du duo intact ne sont pas sélectionné.es dans l'équipe 11-12 SYNC, la sélection ira au duo suivant.
Dans le cas où aucun duo intact soit sélectionné parmi l'Équipe 11-12 ans, il n'y aura pas de représentation de duo 11-12 ans lors de la compétition SYNC 2025.

Dans l'optique d'un développement à long terme de la participation des garçons en natation artistique, un duo mixte pourrait être sélectionné pour participer à l'UPE en fonction du résultat individuel des athlètes lors du processus de sélection. Dans le cas échéant, un processus de sélection indépendant pourrait être mis en place et sera sous la responsabilité de la codirection générale.

Laissez-passer

Si un·e athlète est dans l'impossibilité de participer à l'une des phases du processus de sélection ou se voit dans l'obligation d'abandonner l'une de ces phases à une étape quelconque, le comité de sélection pourra étudier la possibilité d'octroyer un laissez-passer à cet·te athlète afin de lui permettre de participer à la phase ultérieure du processus de sélection, s'il y a lieu.
Un·e athlète bénéficiant d'un laissez-passer s'ajoutera au nombre d'athlètes initialement identifié·es pour la phase visée.

Si l'athlète manque la phase 1 :

Phase 1 : Participation au Championnat de qualifications 2025

- Participation obligatoire à l'épreuve de figure provincial 11-12 ans et obtention d'une note minimal de 48,000. (-%)

Phase 2 : Participation au Championnat provincial 12 ans et moins 2025

- Résultat des figures imposées (50%);

- Évaluation à sec (10%) :
  - Contenu détaillé dans le guide de flexibilité de Natation Artistique Québec
  - Lors du championnat provincial 12 ans et moins

- Capacités athlétiques dans l'eau (10%)
  - Contenu détaillé dans le Drive à cet effet
  - Évaluation virtuelle (vidéos à remettre le jeudi 15 mai 2025)

- Évaluation apprentissage en natation artistique (30%)
  - Contenu détaillé dans le Drive à cet effet
  - Lors du championnat provincial 12 ans et moins

Mesures particulières et circonstances extraordinaires :
Un laissez-passer pour la participation au camp d'entrainement de l'équipe du Québec pourrait être accordé à un·e athlète qui n'est pas en mesure de se présenter aux 2 phases pour des circonstances extraordinaires. Dans une telle situation, une demande officielle à Natation Artistique Québec doit être déposée pour analyse et validation de cette demande.

Pour déposer une demande de laissez-passer, l'entraîneur·e responsable de l'athlète devra compléter le formulaire disponible à cet effet. Le formulaire complété et les pièces justificatives, s'il y a lieu, devront être transmis à la coordonnatrice de l'Unité provinciale d'entraînement.

Hébergement et particularités liées au camp d'entraînement

Pour plus d'informations concernant les modalités relativement au déplacement et à l'hébergement pour toutes les activités de l'UPE, veuillez-vous référer à l'annexe de la page des équipes du Québec et de l'UPE du site internet de NAQ.